



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Cast Away

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Résine, pour 3D-Imprimante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Kalman Hafner 3D GmbH

Rue/B.P.: Schillerstrasse 6

Place, Lieu: DE-75175 Pforzheim

WWW: www.hafner-3d.com

E-mail: info@hafner-3d.com

Téléphone: +49 (0) 7231 15444 20

Télécopie: +49 (0) 7231 15444 15

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0) 7231 15444 20

E-mail: info@hafner-3d.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2; H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**



Cast Away

Numéro de matière 03

Page: 2 de 12

| | | |
|-----------------------|----------------|--|
| Mentions de danger: | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence: | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P261 | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. |
| | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P391 | Recueillir le produit répandu. |
| | P405 | Garder sous clef. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Acrylate de 2-phénoxyéthyle; Produits d'estérification de l'acide acrylique et de 2,2,2',2'-tétrakis (hydroxyméthyl)-3,3'-oxydipropane-1-ol; Bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5-12-diazahexadécane-1,16-diyle

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable



3.2 Mélanges

Composants dangereux:

| Ingrédient | Désignation | Teneur | Classification |
|--|---|-----------|--|
| N°CE 256-360-6 CAS 48145-04-6 | Acrylate de 2-phénoxyéthyle | 25 - 40 % | Skin Sens. 1A; H317. Repr. 2; H361d. Aquatic Chronic 2; H411. |
| N°CE 289-200-9 CAS 86178-38-3 | Acrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle | 20 - 30 % | Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. |
| n° de liste 800-838-4 CAS 1384855-91-7 | Produits d'estérification de l'acide acrylique et de 2,2,2',2'-tétrakis (hydroxyméthyl)-3,3'- oxydipropane-1-ol | 20 - 25 % | Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412. |
| N°CE 276-957-5 CAS 72869-86-4 | Bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5 12-diazahexadécane-1,16- diyle | 15 - 25 % | Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412. |
| N°CE 233-814-1 CAS 10373-78-1 | DI-Bornane-2,3-dione | 1 - 5 % | Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Informations générales: | Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| En cas d'inhalation: | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir libres les voies respiratoires Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Ne pas pratiquer le bouche à bouche. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. |
| Après contact avec la peau: | Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste. |
| Ingestion: | Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement d'une personne sans connaissance, bien la caler sur le côté. Appeler aussitôt un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.



4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, brouillard d'eau

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et risquent de s'accumuler au sol dans des concentrations importantes. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser. Risque de formation de vapeurs nocives et/ou toxiques lors de la décomposition thermique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fumée, oxydes d'azote (NOx) monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Éloigner toutes les personnes non concernées en sens contraire du vent. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rincer les petites quantités avec de l'eau. Eliminer les eaux usées selon les règlements. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation. Déversements majeurs: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.



Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

| | |
|---|---|
| Protection respiratoire: | Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. |
| Protection des mains: | Gants de protection conforme à la norme EN 374. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. |
| Protection oculaire: | Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. |
| Protection corporelle: | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Mesures générales de protection et d'hygiène: | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Aspect: | État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: vert |
| Odeur: | inodore |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| pH: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Point éclair/plage d'inflammabilité: | > 100 °C |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosibilité: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité de la vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans l'eau: | <= 1 g/L |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | 450 °C |
| Viscosité, cinématique: | 308 cSt |



Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: 450 °C



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2; H361d = Susceptible de nuire au fœtus.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes

L'inhalation de fortes concentrations peut provoquer une irritation du nez, de la trachée et des voies respiratoires.

Après contact avec la peau: Rougeur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible



12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 03 12* = Déchets d'encre contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 3082,
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Acrylate de 2-phénoxyéthyle)

IMDG, IATA-DGR: UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(2-Phenoxyethyl acrylate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M6
IMDG: Class 9, Subrisk -
IATA-DGR: Class 9



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
III



14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: oui
Polluant marin - ADN: oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

| | |
|---|--|
| Panneau d'affichage: | ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082 |
| Etiquette de danger: | 9 |
| Dispositions particulières: | 274 335 375 601 |
| Quantités limitées: | 5 L |
| EQ: | E1 |
| Conditionnement - Instructions: | P001 IBC03 LP01 R001 |
| Conditionnement - Dispositions particulières: | PP1 |
| Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: | MP19 |
| Réservoirs mobiles - Instructions: | T4 |
| Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: | TP1 TP29 |
| Codification réservoirs: | LGBV |
| Code de restriction en tunnel: | - |

Transport par voie fluviale (ADN)

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Etiquette de danger: | 9 |
| Dispositions particulières: | 274 335 375 601 |
| Quantités limitées: | 5 L |
| EQ: | E1 |
| Transport autorisé: | T |
| Équipement nécessaire: | PP |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|---------------|
| Numéro EmS: | F-A, S-F |
| Dispositions particulières: | 274, 335, 969 |
| Quantités limitées: | 5 L |
| Excepted quantities: | E1 |
| Conditionnement - Instructions: | P001, LP01 |
| Conditionnement - Réglementations: | PP1 |
| IBC - Instructions: | IBC03 |
| IBC - Réglementations: | - |
| Instructions réservoirs - IMO: | - |
| Instructions réservoirs - UN: | T4 |
| Instructions réservoirs - Réglementations: | TP2, TP29 |
| Arrimage et manutention: | Category A. |
| Propriétés et observations: | - |
| Groupe de ségrégation: | none |

Transport aérien (IATA)

| | |
|--|--|
| Etiquette de danger: | Miscellaneous & Environmentally hazardous |
| Code de quantité exceptée: | E1 |
| Avions passagers et cargo: Quantité limitée: | Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G |
| Avions passagers et cargo: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Avion-cargo uniquement: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Dispositions particulières: | A97 A158 A197 A215 |
| Emergency Response Guide-Code (ERG): | 9L |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

| | | |
|-----------------------|-------|--|
| Mentions de danger: | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| Conseils de prudence: | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P261 | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. |
| | P405 | Garder sous clef. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): •3Z

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d = Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2021
Modification dans la section 1: Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Créée: 26/9/2019

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.